



## TARIFS Année scolaire 2021 – 2022 Secteur Hôtelier – Post Baccalauréat

*Les tarifs ci-dessous sont indicatifs car calculés avec une date de fin de cours au 24/06/2022.*

*Les semaines de vacances scolaires, de stages, les jours fériés et les journées pédagogiques y sont déduites.*

*A la facturation, en septembre 2021, les tarifs seront calculés au plus juste. C'est-à-dire au nombre de jours réels de la présence de votre enfant (selon les emplois du temps et la date de fin de cours).*

| Sections   | Demi-pensionnaire                      |                         |
|--|--|-------------------------|
|  | Règlement Mensuel (€)<br>Sur 10 mois * | Règlement Annuel<br>(€) |
| <b>MAN (Mise à niveau)</b>                           | 259,50                                 | 2 595,00                |
| <b>Première année de BTS Hôtellerie-Restauration</b> | 242,00                                 | 2 420,00                |
| <b>Deuxième année de BTS Hôtellerie-Restauration</b> | 294,50                                 | 2 945,00                |
| <b>MCAR</b>  | 163,90                                 | 1 639,00                |

\* Prélèvement de octobre 2021 à juillet 2022, soit 10 mois.

### Les tarifs présentés comprennent :

1. La contribution des familles qui correspond à la contribution diocésaine et à la redevance scolaire permettant de couvrir les dépenses non prises en charge par le forfait d'externat versé par l'Etat. Elle permet aussi de constituer une provision pour les grosses réparations des bâtiments.
2. Les déjeuners pour les demi-pensionnaires.
3. D'autres frais : UGSEL, carte-badge personnalisée servant également de carte d'étudiant.

### Les tarifs présentés ne comprennent pas :

1. Les frais de gestion et de photocopies de 36 € pour l'année scolaire.
2. Le montant de l'assurance scolaire obligatoire souscrite par le lycée.
3. Les sorties et voyages éducatifs, la cotisation à l'Association des Parents d'Élèves.
4. La mallette professionnelle (uniquement pour les MAN) : 145 €
5. La tenue professionnelle :

|   | Fille    | Garçon   |
|---|----------|----------|
| MAN – BTS MHR                                   | 333,50 € | 354,88 € |
| MCAR (Mention Complémentaire Accueil Réception) | 224,00 € | 230,00 € |

## Paielement :

1. Règlement par 10 prélèvements programmés vers le 10 de chaque mois et à partir du 20 octobre.
2. Demande de prélèvement à nous faire parvenir dûment complétée et accompagnée d'un RIB, (document joint pour les nouveaux élèves, à réclamer pour ceux en cours de scolarité en cas de changement de coordonnées bancaires).
3. L'acompte demandé aux élèves viendra en déduction de la facture et par conséquent des prélèvements mensuels.
4. **Aucune déduction n'est faite sur l'externat, tout mois commencé restant dû. Ces tarifs tiennent compte de l'absence des élèves pour les périodes de stages.**
5. La direction de l'établissement reste disponible à l'étude de toutes les difficultés financières des familles mais doit cependant assurer l'équilibre de son budget.

## Aides :

- Aide aux équipements professionnels  
Le conseil Régional participe aux achats des équipements professionnels (tenue professionnelle, mallette) pour les classes entrantes.
- Fonds Social Lycéen  
Attribué par le Conseil Régional des Pays de la Loire sur les frais de scolarité et/ou les frais de repas aux familles non imposables avant décote.
- Bourses nationales (MCAR) et Dossier Social Etudiant (DSE) pour les cycles BTS :
  - Un dossier de demande de bourses nationales du Second degré devra être obligatoirement constitué auprès de l'établissement scolaire d'origine.
  - DSE : saisie de la demande par internet sur le site du CROUS de l'Académie d'origine (pour les étudiants déjà boursiers, la demande est à renouveler).
- Conseils départementaux (sauf Loire-Atlantique)  
Aides aux transports et à l'internat. Le dossier de demande vous est adressé automatiquement par notre lycée au cours de l'année scolaire (uniquement pour la MCAR).
- Réductions exceptionnelles sur la contribution des familles :  
-25% pour le deuxième enfant scolarisé au Lycée des Métiers Sainte-Anne.

**Le service administratif reste à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches d'obtention d'aides diverses auprès de votre CE, CCAS, etc...**